



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS du Conseil municipal de Bury, tenue le **lundi 2 novembre 2020, à 19 h 30** à la Salle Victoria, sis au 569, rue Main à Bury, à laquelle sont présents les conseillers Jean Bergeron, Marilyn Matheson, Sabrina Patry-McComb, Alain Villemure, Delmar Fisher, Corey Strapps tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Walter Dougherty, selon les dispositions du Code Municipal.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Claudia Latulippe, et la secrétaire-trésorière adjointe, madame Louise Brière sont présente.

1. Ouverture de la séance ordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 19 h 40.

2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la séance régulière du 2 novembre 2020.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour du 2 novembre 2020
3. Adoption du procès-verbal français de la séance régulière du 5 octobre 2020.
4. 1^{ère} période de questions du public (questions générales)
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. Rapport du maire
7. Rapports des comités
 - 7.1 Administration
 - 7.2 Sécurité publique
 - 7.3 Travaux publics
 - 7.4 Urbanisme et Environnement
 - 7.5 Loisir, sport et culture
8. Affaires nouvelles
 - 8.1 Liste des comptes du mois
 - 8.2 Embauche d'un journalier - conducteur remplaçant
 - 8.3 Embauche de pompiers volontaires à l'essai
 - 8.4 Nomination d'un élu pour le comité pilotage - MADA
 - 8.5 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil
 - 8.6 Annulation de la résolution numéro 2020-10-145 pour remplacement avec précision
 - 8.7 Fin des publipostages
 - 8.8 Mise à jour du Plan de mesures d'urgence
 - 8.9 Mandat architecte pour la construction du garage municipal et caserne
 - 8.10 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 2019
 - 8.11 Contrat pour concassage de matériaux granulaires

2020-11-151



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Bury

- 8.12 Génératrice diesel – Station de pompage de l'eau potable
- 8.13 Renouvellement du contrat de service relatif aux pesticides
- 8.14 Achat de décors lumineux
9. Législation
 - 9.1 Adoption du règlement 422-2020 « Règlement de régie interne du conseil municipal de la Municipalité de Bury abrogeant le règlement numéro 422-2015 »
 - 9.2 Adoption du règlement 436-1-2020 « Règlement relatif à la gestion contractuelle abrogeant le règlement 436-2020 »
10. 2^e période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)
11. Varia et affaires nouvelles
12. Information des membres du Conseil
13. Levée de l'assemblée

Prochaine séance ordinaire à huis clos

Lundi 7 décembre 2020, à 19 h 30, à la salle Victoria sis au 569, rue Main, à Bury.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

3. **Adoption du procès-verbal français de la séance régulière du 5 octobre 2020**

2020-11-152

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Corey Strapps,
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal français de la séance régulière du 5 octobre, 2020, soit adopté, tel que déposé.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

4. **1^{re} période de questions du public (questions générales)**

Des questions ont été amenées concernant :

- Retour sur résolution décembre 2019 – nomination directeur du service d'incendie.
- Retour sur le projet de drainage du CCMM.
- À quelle fin est-ce que le Conseil continu de posséder un immeuble dans la rue Mill et 580, rue Main ?
- Liste des comptes juin 2020, remboursement à M. Jacklin pour location d'une cage ? À quel titre agit-il dans cette affaire ?
- Je ne sais pas combien de kilomètres carrés sont nécessaires pour héberger une table de tennis, mais le centre d'activité *socioculturelle-athlético-sportive* est assez large pour cette activité.
- Quelle loi nous force d'acheter des lampadaires très spécifiques et qui en est l'exécuteur ?
- Pourquoi est-ce qu'on a éliminé l'accès à la Chronique municipale et aux comptes à payer pour le mois d'août ?

5. **Dépôt de la correspondance du mois**

La directrice générale fait mention qu'il n'y a pas de sujets d'intérêt public.

6. **Rapport du maire**

Le maire fait rapport de ses activités locales et régionales (MRC).



No de résolution
ou annotation

7. **Rapports des comités**
 - 7.1 Administration
 - 7.2 Sécurité publique
 - 7.3 Travaux publics
 - 7.4 Urbanisme et Environnement
 - 7.5 Loisirs, sport et culture

8. Affaires nouvelles

8.1 Liste des comptes du mois

ATTENDU QUE le directeur général, en vertu du règlement 403-2008 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'il a autorisé ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et approuve le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 100 083.12 \$.

QUE le rapport soit classé sous le numéro 10-2020 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.2 Embauche d'un journalier - conducteur remplaçant

ATTENDU QU'un employé des travaux publics est présentement en arrêt maladie, pour une durée indéterminée ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu des curriculums vitae et à la suite de la sélection et des entrevues, le comité de sélection a déposé au conseil ses recommandations ;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU QUE M. Roch Côté soit embauché à titre de journalier – conducteur remplaçant au salaire et aux conditions prévues au niveau II, dans la convention collective en vigueur. Le début de l'emploi est fixé au 9 novembre 2020.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.3 Embauche de pompiers volontaires à l'essai

ATTENDU QUE le processus de sélection de nouveaux pompiers a été complété ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR la conseillère Sabrina Patry-McComb,

ET RÉSOLU de confirmer l'embauche de Mme Anik Dionne Dubreuil, M Karol Vachon, M Zachary St-Laurent, M Bruno Charpentier-Morin et M Philippe Carrier, comme pompiers volontaires pour une période de

2020-11-153

2020-11-154

2020-11-155



No de résolution
ou annotation

probation d'un an à la fin de laquelle un rapport d'évaluation et une recommandation pour la permanence seront produits. Tous les examens médicaux et enquêtes devront être faits préalablement afin que le conseil décide de la permanence des candidats.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.4 Nomination d'un élu pour le comité pilotage - MADA

ATTENDU QUE le Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux a élaboré et mis en place le Programme de soutien à la démarche MADA qui vise à aider les municipalités et les MRC désireuses d'encourager la participation active des aînés au sein de leur communauté et de concrétiser la vision d'une société pour tous les âges ;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-François souhaite optimiser les possibilités de bonne santé, de participation sociale et de sécurité afin d'accroître la qualité de vie pendant la vieillesse ;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-François souhaite déposer une demande collective, MRC et municipalités, de soutien financier au Programme de soutien à la démarche MADA, volet 1 : Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés ;

ATTENDU QUE la demande collective permettrait d'obtenir le soutien financier pour embaucher une ressource qui soutiendrait l'élaboration de la politique et du plan d'action de la MRC et des municipalités participantes à la demande ;

ATTENDU QUE l'élaboration d'une politique MADA et la mise en œuvre du plan d'action sont des éléments clés de notre attraction/rayonnement compte tenu que notre population est vieillissante ;

ATTENDU QUE les travaux seront réalisés sous la coordination de la MRC du Haut-Saint-François ;

ATTENDU QUE la reddition de comptes en lien avec la démarche MADA sera assurée par la MRC ;

ATTENDU QUE la MRC souhaite également assurer la mise en œuvre du plan d'action régional et des plans d'actions locaux en déposant ultérieurement une demande d'aide financière au programme de soutien à la démarche, Volet 2 : soutien à la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean Bergeron,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU DE mandater madame Sabrina Patry-McComb, responsable du dossier « Aînés » qui siègera sur le comité de pilotage coordonné par la MRC

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.5 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Les déclarations des intérêts pécuniaires des élus ci-après énumérés sont déposées conformément à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Bury

Maire : Walter Dougherty
Conseiller 1 : Jean Bergeron
Conseiller 2 : Marilyn Matheson
Conseiller 3 : Sabrina Patry McComb
Conseiller 4 : Alain Villemure
Conseiller 5 : Delmar Fisher
Conseiller 6 : Corey Strapps

8.6 Annulation de la résolution numéro 2020-10-145 pour remplacement avec précision

2020-11-157

ATTENDU QUE la résolution 2020-10-145 nécessitait des précisions quant au montant et que pour cette raison il y a lieu de l'annuler et de la remplacer avec les précisions requises;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure;
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson;

ET RÉSOLU d'annuler la résolution numéro 2020-10-145.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.7 Fin des publipostages

2020-11-158

ATTENDU QUE la Municipalité a dû mettre à jour son plan de mesures d'urgence en raison des exigences du ministère de la Sécurité civile ;

ATTENDU QUE la Municipalité a implanté un service de communication de masse qui permet l'envoi immédiat à la population d'alerte en cas de sinistre majeur en plus d'avis relatifs aux interventions sur les réseaux municipaux ainsi que des avis d'intérêt public ;

ATTENDU QU'afin de réduire les coûts reliés au publipostage, la municipalité désire fixer une date butoir, suite à laquelle aucun avis ne sera acheminé en copie papier ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Corey Strapps,
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal indique qu'à compter du 1^{er} avril 2021, aucun envoi par publipostage papier, ne sera acheminé.

QUE tous les avis, ou communiqué seront acheminés via le service de communication de masse et seront toujours affichés sur le babillard du bureau municipal, du bureau de poste et sur notre site Internet.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.8 Mise à jour du Plan de mesures d'urgence

2020-11-159

ATTENDU QU'il y a lieu d'effectuer la révision complète du plan de mesures d'urgence afin d'atteindre plusieurs objectifs du règlement du ministère de la Sécurité publique en vigueur au 9 novembre 2019 ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre de service afin d'effectuer le plan de sécurité civile & mesures d'urgence ainsi que la formation aux élus ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Bury

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR la conseillère Sabrina Patry-McComb,

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de service de Priorité StraTJ au montant de 4 950 \$, plus les taxes applicables, pour effectuer la mise à jour du plan de mesures d'urgence ainsi que la formation aux élus.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.9 Mandat architecte pour la construction du garage municipal et caserne

2020-11-160

ATTENDU QUE la Municipalité de Bury a accepté l'offre de services de la firme Archi Tech Design Inc – pour la construction d'une caserne neuve ;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'effectuer certaines modifications au plan et devis, ainsi qu'à la localisation de la nouvelle caserne ;

ATTENDU QUE la municipalité de Bury désire procéder avec la construction d'un nouveau garage municipal ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Bury a reçu une offre de services professionnels de la firme Archi Tech Design ;

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean Bergeron,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU D'accepter l'offre de service présentée par Archi Tech Design au coût de 14 300 \$, plus taxes pour la construction d'une caserne neuve.

D'accepter l'offre de service présentée par Archi Tech Design au coût de 23 100 \$, plus taxes pour la construction d'un nouveau garage municipal.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.10 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 2019

2020-11-161

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 385 471 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

ATTENDU QUE le montant de la reddition de compte sera mentionné dans les états financiers au 31 décembre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Bury informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉ UNANIMEMENT



2020-11-162
No de résolution
ou annotation

8.11 Contrat pour concassage de matériaux granulaires

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bury désire se constituer une réserve de gravier dans le site situé sur le chemin Long Swamp dont elle est propriétaire ;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissions ont été demandées pour le concassage de 10 000 tonnes de matériaux granulaires 0 3/4 ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU D'ACCORDER le contrat de concassage de gravier selon les prescriptions du devis à « Sablières Champagne inc. » qui a été le seul soumissionnaire, au prix de 5,25 \$ la tonne métrique, plus taxes.

QUE le montant soit pris à même le budget 2021.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.12 Génératrice diesel – Station de pompage de l'eau potable

ATTENDU QUE l'achat d'une génératrice à la station de pompage de l'eau potable s'avère nécessaire afin d'assurer l'alimentation continue en eau potable des citoyens ;

ATTENDU QU'une installation électrique doit être effectuée pour le fonctionnement de la génératrice ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,
APPUYÉ PAR la conseillère Sabrina Patry-McComb,

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de Génératrice Drummond pour l'achat d'une génératrice au diesel à la station de pompage de l'eau potable au montant de 28 850 \$, taxes en sus.

D'accepter l'offre de l'entreprise CJS électrique pour l'installation électrique pour le fonctionnement de la génératrice au montant de 3 750 \$, taxes en sus.

QUE le paiement soit versé en 2021 et ce conditionnel à l'adoption du budget 2021.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.13 Renouvellement du contrat de service relatif aux pesticides

ATTENDU QU'en vertu de l'article 73 du Code de gestion des pesticides, un plan de réduction des pesticides pour le terrain de golf Pen-Y-Bryn doit être rédigé et signé par un agronome membre de l'Ordre des agronomes du Québec ;

ATTENDU QUE ce plan doit être transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) aux trois ans ;

ATTENDU QUE le contrat de service professionnel entre la municipalité de Bury et Abdo Badra, agronome-conseil pour Vision Gazon Suprême inc.

2020-11-163

2020-11-164



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Bury

arrive à terme, le 31 décembre 2020, et qu'il y a lieu de le renouveler pour les années 2021, 2022 et 2023 ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sabrina Patry-McComb,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU d'autoriser madame Claudia Latulippe directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité de Bury, le contrat de trois ans pour les années 2021, 2022 et 2023 entre la municipalité de Bury et Vision Gazon Suprême inc. au montant de 1 100 \$ par année, taxes en sus.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.14 Achat de décors lumineux

2020-11-165

ATTENDU QUE la municipalité de Bury désire égayer la municipalité en ajoutant progressivement des décors lumineux thématiques permanents;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR la conseillère Sabrina Patry-McComb,

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de Leblanc illuminations Canada pour l'achat de décor lumineux pour le bureau municipal et le Centre communautaire manège militaire, au montant de 8 116.04 \$, taxes et livraison en sus.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

9. Législation

9.1 Adoption du règlement 422-2020 « Règlement de régie interne du conseil municipal de la Municipalité de Bury abrogeant le règlement numéro 422-2015 »

2020-11-166

ATTENDU QU'en vertu de l'article 491 (2) du Code municipal du Québec, le conseil peut faire et mettre à exécution des règles et règlements pour sa régie interne et pour le maintien du bon ordre et de la bienséance pendant les séances du conseil ou des comités ;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Bury désire apporter des modifications à la régie interne ;

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation de ce règlement a été donné à la séance régulière du conseil, tenue le 5 octobre 2020 ;

ATTENDU QUE le présent règlement 422-2020 abroge le règlement 422-2015 ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU QUE le présent règlement portant le numéro 422-2020 « Règlement de régie interne du conseil municipal de la Municipalité de Bury abrogeant le règlement numéro 422-2015 » soit et est adopté tel que déposé.

QUE le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ADOPTÉ UNANIMEMENT



No de résolution
ou annotation
2020-11-167

9.2 Adoption du règlement 436-1-2020 « Règlement relatif à la gestion contractuelle abrogeant le règlement 436-2020 »

ATTENDU QUE le 10 janvier 2011, le conseil municipal de Bury a adopté par la résolution numéro 2011-01-007 sa Politique de gestion contractuelle conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* ;

ATTENDU QUE depuis le 1^{er} janvier 2018, l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* tel que modifié prévoit qu'en plus des mesures déjà prévues par la *Politique de gestion contractuelle*, le *Règlement sur la gestion contractuelle* doit maintenant contenir des mesures pour assurer la rotation des éventuels contractants à l'égard des contrats qui comportent une dépense inférieure à 105 700 \$ et qui peuvent être passés de gré à gré ;

ATTENDU QUE ce même article permet de prévoir dans un règlement sur la gestion contractuelle des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ et de moins de 105 700 \$ ou le seuil maximum autorisé par la loi ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 278 de la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leur pouvoir* (L.R.Q. 2017, c.13), toute politique de gestion contractuelle adoptée en vertu de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* est réputée un règlement sur la gestion contractuelle en vertu des nouveaux articles applicables ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil du 5 octobre, 2020, et qu'un projet de règlement a été présenté lors de cette même séance ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR le conseiller Jean Bergeron,

ET RÉSOLU QUE le présent règlement portant le numéro 436-1-2020 « Règlement relatif à la gestion contractuelle abrogeant le règlement 436-2020 » soit et est adopté tel que déposé.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

10. 2^e période de questions du public (Sujets à l'ordre du jour)

Aucunes questions, séance à huis clos

11. Varia et affaires nouvelles Sans objet

12. Information des membres du Conseil Sans objet

13. Levée de l'assemblée

La conseillère Marilyn Matheson propose la levée de l'assemblée, il est 20 h 30.

2020-11-168



No de résolution
ou annotation

La prochaine séance régulière à huis clos du Conseil se tiendra le lundi, 7 décembre 2020, à 19 h 30, à la Salle Victoria, sis au 569, rue Main à Bury.

Certificat de crédits suffisants :

Je soussignée Claudia Latulippe, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que des crédits suffisants sont disponibles pour les sommes à payer dans la résolution : 2020-11-153; 2020-11-159; 2020-11-160; 2020-11-162; 2020-11-163; 2020-11-164 et 2020-11-165.

Signé ce 3 novembre 2020

Claudia Latulippe
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Walter Dougherty
Maire